

Questions orales

M. Nunziata: Monsieur le Président, je voudrais rappeler à l'honorable ministre que j'ai réussi mes examens de droit et que ses deux fils ont échoué.

Des voix: Oh, oh!

M. Stewart: C'est ignoble!

Des voix: Privilège!

M. Mazankowski: Cela veut tout dire.

M. le Président: Je suis certain que le député de York-Sud—Weston voudra poser sa question . . .

Des voix: Rétractez-vous.

M. le Président: . . . sans se sentir obligé de tenir des propos blessants à l'endroit de personnes qui ne sont pas à la Chambre. Je sais que le député ne voudra pas laisser ces paroles au compte rendu.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je voudrais m'excuser de mes paroles, espérant que le ministre en fera autant.

L'AVERTISSEMENT DONNÉ PAR LES FONCTIONNAIRES DU
GOUVERNEMENT INDIEN

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question supplémentaire . . .

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Vous êtes à la Chambre, mon ami.

M. Rossi: Rendorsiez-vous, Mike.

M. le Président: Le député s'est excusé.

Une voix: Sans aucune sincérité.

M. le Président: Dans les circonstances, je demanderais à tous les députés d'avoir la courtoisie de permettre au député de poser sa question.

M. Nunziata: Monsieur le Président, ma question supplémentaire porte sur le même sujet et s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le ministre admettra-t-il que les fonctionnaires du gouvernement indien avaient averti son ministère environ un mois avant l'attentat à la bombe sur le vol 182 d'Air India? Pourrait-il préciser à la Chambre en quoi consistaient exactement ces avertissements officiels? Pourrait-il également dire ce qui a été fait à la suite de ces avertissements transmis par le gouvernement de l'Inde?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, mes deux fils exercent le droit. Ils ne se livrent pas à du salissage du haut d'une tribune où on ne peut les atteindre.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: Il ne sait pas encaisser, mais il n'hésite pas à porter des coups bas.

M. Mazankowski: Cette réflexion ne vous fait pas honneur.

M. Blackburn (Brant): Il est loin d'être un atout pour vous.

M. Nystrom: Pas étonnant que Peckford l'ait mordu.

M. le Président: Le député de York-Est.

* * *

LE COMMERCE INTERPROVINCIAL

LA SUPPRESSION DES BARRIÈRES

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Expansion industrielle régionale, ma question s'adresse à quiconque est chargé de répondre à sa place.

L'an dernier, dans le discours du trône, le gouvernement a annoncé qu'il engagerait des négociations commerciales non seulement avec les États-Unis et ses partenaires du GATT, mais aussi avec les gouvernements provinciaux en vue de supprimer les obstacles au commerce interprovincial.

Qu'a-t-on fait à cet égard? Quand le gouvernement agira-t-il? Pourquoi fait-il traîner les choses en longueur dans ce domaine?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien)): Monsieur le Président, la question des obstacles au commerce interprovincial a été soulevée à la conférence des premiers ministres en 1986 et tous les ministres du développement régional au pays ont aussi abordé la question.

Des réunions se déroulent constamment sur ce sujet important. D'ailleurs, on a identifié des champs précis de discussion. Des équipes de négociation ont été chargées d'envisager la possibilité de réduire ou de supprimer les barrières commerciales entre les provinces.

Nous sommes confiants que ces négociations interprovinciales se poursuivront et déboucheront sur un accord.

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—LES DROITS DES EMPLOYÉS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Je lui ai signalé par des questions la semaine dernière et la semaine précédente que, durant la grève récente des postiers, Postes Canada avait été trouvée coupable d'infraction à la loi parce qu'elle avait obligé des travailleurs à faire le travail que faisaient normalement les travailleurs en grève. J'ai signalé également que le document interne de Postes Canada en faisait également état.

Puisque tel est le cas, le ministre du Travail ne serait-il pas bien avisé de diffuser à tous les employés de Postes Canada un communiqué leur expliquant quels sont leurs droits?